

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1976)
Heft: 347

Artikel: Les ennemis de la paix civile
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1023552>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les ennemis de la paix civile

Combien de fois le terroriste « Carlos » aura-t-il fait la « une » de la presse helvétique en ce début d'année ? On ne compte plus les portraits-robots ou les photos au télé-objectif de ce personnage qui est devenu en peu de temps le « Méchant » de la scène internationale. Un méchant dont les apparitions ont ce qu'il faut de mystère pour soulever l'inquiétude générale, un méchant dont les entreprises ont ce qu'il faut de précis pour justifier les reportages les plus saignants; en un premier temps du reste, les journaux suisses n'ont fait preuve que de très peu d'intérêt pour une analyse plus approfondie des sources des nouvelles concernant ce terroriste, se bornant à répercuter une histoire à rebondissements multiples, distillée par les agences de presse.

Et les milieux de la police laissèrent entendre que « Carlos » pourrait se trouver dans notre pays. Sans plus de précisions.

La riposte

Dans la foulée de cette « information », les responsables de la police de certains cantons romands (Genève et Vaud, notamment) faisaient savoir avec force publicité qu'ils ne resteraient pas les bras ballants devant la montée du terrorisme international et qu'ils préparaient une riposte politique adéquate. Le chef du Département de justice et police du canton de Vaud annonçait, par exemple, que la Police vaudoise disposait déjà d'une brigade de tireurs d'élite qu'elle utiliserait en toute circonstance où la vie d'hommes et de femmes serait mise en danger par les prises d'otages.

Il n'est pas douteux qu'une grande majorité de citoyens va se réjouir de voir ainsi entraînées des forces de police aptes à intervenir efficacement lors de ces épisodes tragiques et révoltants que sont précisément les prises d'otages.

La fermeté de la police rassure ; peut-être même décourage-t-elle certains groupes de personnes

tentés de constituer des milices privées pour défendre une paix civile fragile et menacée.

Toutefois l'entraînement des groupes de tireurs d'élite incite à reposer des questions fondamentales au chapitre du maintien de l'ordre et, par conséquent, à celui des libertés individuelles du citoyen.

Un premier pas

La constitution d'unités de tireurs d'élite ne représente-t-elle pas un premier pas, d'une part bien sûr vers un processus continu de spécialisation de la police, mais surtout vers l'avènement — voulu ? — d'un climat psychologique favorable à la délation généralisée sous toutes ses formes ? On dira que chez nous la chose n'est pas nouvelle, mais ne risque-t-on pas, cette fois, de voir se multiplier les ennemis de la paix civile, par l'exaspération du bon vouloir de tous ceux qui ont le pouvoir de faire circuler des informations invérifiables ?

La spécialisation des forces de police, tout d'abord. Ce projet est de nature, certes, à calmer les insomnies des hauts fonctionnaires de police dont les nuits sont hantées par des cauchemards pénibles — c'est du moins ce que suggèrent leurs interventions officielles et officieuses — au long desquels s'affrontent des forces de l'ordre débordées, et des adversaires mieux armés, voire plus déterminés et plus efficaces.

Mais l'idée même de spécialisation débouche tout naturellement dans la mise sur pied d'unités de polices centralisées sur le plan fédéral et entraînées en vue d'opérations bien précises. On sait à quel points certains esprits déterminés n'ont pas digéré le refus démocratique de l'idée d'une police mobile intercantonale (PMI). Et pourtant, si le peuple a rejeté en son temps la création de cette fameuse PMI, c'est qu'il craignait que de telles sections, « déterritorialisées » et intervenant dans un total anonymat, échappent à un contrôle efficace.

Enfin, c'est aussi à des considérations psycholo-

giques qu'il s'agit de se référer pour comprendre vraiment les craintes qui sont les nôtres devant l'entrée en lice de ces groupes de tireurs d'élite. Car enfin, le jour viendra où les chefs de ces unités leur désigneront leurs cibles, comme on le fait couramment à l'armée dans les exercices de combat. Et qui donc sera compétent pour identifier à coup sûr l'ennemi, le terroriste à abattre ? On a trop parlé du fameux Carlos pour ne pas comprendre qu'il est susceptible de servir d'alibi aujourd'hui à tous ceux qui ont l'ambition de se doter, en toute priorité, d'instruments policiers leur permettant d'agir vite, mais aussi sans appel possible.

Le policier qui apprend à tirer sur les terroristes, apprend surtout à tirer sur l'image de l'homme qu'on lui présente et qu'il identifie avec celle d'un terroriste.

Boule de neige

Mais la définition du terroriste est indéfiniment extensible, elle procède de l'amalgame et permet d'accroître sans cesse le champ des suspects potentiels.

Il y a d'abord cet homme qui est connu comme un terroriste notoire, puis son complice ou son chauffeur, enfin ses sympathisants, et c'est alors que l'on passe de l'individu isolé à tout un groupe de personnes. Cette évolution est très exactement celle qui se déroule sous nos yeux en Allemagne fédérale où l'« ennemi » se cachait tout d'abord sous les traits, mille fois publiés, de deux personnes (Baader - Meinhof) identifiées et isolées ; puis s'imposa l'idée d'une « bande », et aujourd'hui la menace d'une conspiration de milliers d'ennemis de la paix civile : ce ne sont pas moins de 140 000 individus qui ont été interrogés récemment outre-Rhin, et sommés de répondre à des questions précises sur leurs opinions.

Il y a décidément une telle menace à s'engager sur cette voie-là qu'il ne saurait être question, en la matière, de laisser la bride sur le cou à quelques « spécialistes » de l'ordre.